

la gazette du Var

#100

de la porte des maures à la méditerranée

février 2020



OMNISPORTS : « Sport Féminin Toujours »

Rendez-vous les 1er et 2 février 2020.

Cette année encore, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et le ministère des Sports s'associent pour organiser la troisième édition de l'opération « Sport Féminin Toujours » en partenariat avec le secrétariat d'Etat chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, et avec le soutien du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et du Comité paralympique et sportif français (CPSF).

« Sport Féminin Toujours » est une initiative du CSA née en 2014. Elle s'inscrit aujourd'hui dans la Conférence permanente du sport féminin, créée en 2018. Cette opération se déroulera

cette année les 1er et 2 février 2020.

Ce temps fort de médiatisation du sport a pour but d'inciter les médias, sur l'ensemble du territoire, à intégrer plus de retransmissions sportives, mais aussi plus de sujets, émissions et interviews consacrés au sport féminin et aux actrices du milieu sportif en général.

Différentes actions sont notamment portées par le ministère des Sports qui visent :

- à la féminisation des instances dirigeantes de fédérations sportives,
- au développement des pratiques afin de corriger les inégalités d'accès,
- à la féminisation de l'encadrement technique des activités physiques et sportives,
- à la féminisation de la fonction d'arbitre,
- à l'accompagnement et à la réussite des sportives de haut niveau pendant leur carrière, leur reconversion et leur vie personnelle
- à la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes dans le champ du sport.

Chaque année des athlètes de haut niveau nous ont fait l'honneur d'être les ambassadeurs de « Sport Féminin Toujours » le temps d'un week-end. Pour cette édition, [Stéphanie FRAPPART](#), arbitre internationale de football a accepté d'être la marraine de l'opération.

Les thématiques de l'édition 2020 de « Sport Féminin Toujours »

Cette année, le CSA, le ministère des Sports ainsi que leurs partenaires ont décidé de mettre en avant trois thématiques majeures de la vie des sportives. Ces thématiques ont vocation à être mises en avant par les médias qui soutiennent l'opération :

LA FÉMINISATION DES INSTANCES DIRIGEANTES DE FEDERATIONS SPORTIVES

S'il n'y a pas d'obligation légale en la matière, une impulsion est régulièrement donnée par le ministère des Sports pour que les instances déconcentrées des fédérations s'engagent dans une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Presque tous les statuts des fédérations sportives (110) intègrent désormais la féminisation des instances dirigeantes, le taux de féminisation est passé de 26,5% en 2013 à 35 % en juin 2018.

Sur les 115 fédérations sportives agréées, on compte 14 présidentes à la tête d'une fédération sportive (olympique, non olympique et multisports). 4 fédérations sportives notamment, présentent des « bonnes pratiques » en matière de féminisation, en ce qu'elles ont déjà instauré la parité femmes/hommes au sein de leur comité directeur fédéral. Il s'agit de l'athlétisme, du handball, de la boxe française et de la Montagne et escalade.

Une des mesures proposées dans le futur projet de Loi sport consiste à poursuivre la féminisation des instances dirigeantes fédérales jusqu'au niveau local. La mesure envisagée a pour objectif d'étendre cette représentation aux instances dirigeantes des organes déconcentrés des fédérations et de leurs clubs affiliés. A savoir au niveau régional avec les ligues et comités régionaux des fédérations, au niveau départemental avec les ligues et comités départementaux et au niveau local avec les clubs affiliés.

Le ministère agit également pour une féminisation de l'encadrement technique. C'est notamment le cas des cadres dirigeants des Directions techniques nationales (DTN). Les missions de DTN ont été confiées à 14 femmes contre 7 lors de la précédente olympiade.

L'ACCOMPAGNEMENT ET LA RÉUSSITE DES SPORTIVES DE HAUT NIVEAU PENDANT LEUR CARRIÈRE, LEUR RECONVERSION ET LEUR VIE PERSONNELLE (MATERNITE)

Le thème de la « Pratique sportive & parentalité » est une des priorités de la ministre des sports. Les sportives de haut niveau sont de plus en plus nombreuses à faire le choix d'avoir un ou plusieurs enfants au cours de leur carrière. Aujourd'hui, les mamans championnes ne font plus vraiment figures d'exception, y compris dans le sport français.

L'amélioration des conditions de préparation et d'accompagnement et l'allongement des carrières qui en découle ont contribué à faire changer les mentalités. La maternité n'est plus synonyme de fin de carrière, mais d'une nouvelle carrière. Après les Jeux Olympiques de Rio en 2016, 8 médaillées françaises sur 13 ont « profité » de l'année post JO pour vivre leur projet de maternité.

LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES AFIN DE CORRIGER LES INÉGALITÉS D'ACCÈS

La dynamique de féminisation des fédérations sportives a été renforcée par la mise en place de plans de féminisation des fédérations qui sont intégrés depuis 2012 dans les conventions d'objectifs avec le ministère. Ces plans ont amené chaque fédération à adopter des objectifs en matière de parité dans les instances de gouvernance déconcentrées et de développement de la pratique pour toutes et tous, notamment pour les femmes résidant dans les quartiers de politique de la ville. Ils prévoient aussi des objectifs relatifs à la médiatisation du sport féminin et à l'accès des femmes aux fonctions d'arbitrage, aux jugements techniques et à l'encadrement technique bénévole ou rémunéré.

En 2017, 89 fédérations sportives sur un total de 114 étaient dotées d'un plan de féminisation spécifique.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- Entre 2012 et 2018, le taux des licences féminines a progressé de 37,0% à 38,6% soit 486 100 licences supplémentaires délivrées à des femmes ou des jeunes filles
- Entre 2012 et 2017, le nombre de sportives de haut niveau (catégorie Elite) a augmenté de plus de 3%
- En dehors des obligations scolaires et professionnelles, 63% de femmes contre 69% d'hommes, âgés de 15 ans et plus et résidant en France métropolitaine et dans les départements et régions d'Outre-mer (DROM), déclarent avoir pratiqué au moins une activité physique ou sportive au cours des 12 derniers mois
- 89 fédérations sportives ont adopté un plan de féminisation
- 14 présidentes à la tête d'une fédération sportive (olympique, non olympique et multisports) et 14 femmes DTN